

Règlement du jeu Concours Saint Valentin

Comptoirdelamer.fr

Du 03 au 13 Février 2025

ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société WEB OCÉAN, au capital de 50 000 euros, immatriculée au. Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro de Siret 810 281 501 00025 et dont le siège social est situé 8 impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON, organise du 03 au 13 Février 2025 inclus, un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat sur son site marchand Comptoir de la mer (www.comptoirdelamer.fr).

ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS



Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Le jeu se déroule selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU

Le jeu est annoncé sur le site marchand officiel de l'organisateur www.comptoirdelamer.fr, et bénéficie d'une mise en avant sur la page d'accueil du site. L'annonce du jeu est relayée à l'ensemble des contacts du site marchand ainsi que sur le site Toutgagner.com.

ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute doit effectuer la mécanique suivante :

1. Accéder au formulaire de jeu en cliquant sur le lien Jeu.comptoirdelamer.fr, accessible en cliquant sur le visuel de la page d'accueil présentant l'opération, ou dans sa messagerie électronique en cliquant sur le lien fourni dans l'e-mail
«  Participez à notre Jeu Concours Spécial Saint Valentin et gagnez le cadeau parfait pour votre moitié !  »

2. Depuis la landing page, l'internaute complète ses informations (Prénom*, Nom*, Adresse e-mail*, Date de naissance*, Numéro de téléphone*, Adresse postale, Code postal, Ville) dans le formulaire et valide sa participation en cliquant sur le bouton « Je tente ma chance ! ».
3. L'internaute peut profiter de chances supplémentaires de gagner en invitant des amis à jouer sur le jeu grâce au formulaire.
4. Un tirage au sort se déroulera dans les 48 heures suivant la fin de l'opération. Les gagnants seront contactés à l'adresse e-mail renseignée lors de leur complétion du formulaire de participation.

**Champs obligatoires*

ARTICLE 5 / LOT(S) MIS EN JEU

Les lots mis en jeu sont :

1er lot : Un sac TBS Stripbow d'une valeur de 79,90 €

du 2ème au 4ème lot : Un bonnet TBS Malo d'une valeur de 49.90€

du 5ème au 6ème lot : Un bonnet Armor Lux d'une valeur de 49 €

Du 7ème au 8ème lot : Un bonnet Helly Hansen d'une valeur de 25 €

Du 9ème au 10ème lot : E-chèque cadeau d'une valeur de 20€

ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS

Les gagnants du tirage au sort seront informés par e-mail. Les lots seront envoyés par WEB Océan sous 14 jours.

Si l'adresse postale des gagnants n'a pas été fournie au plus tard le 28 Février 2025, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur lot. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

ARTICLE 7 / INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en

écrivain à : WEB OCEAN 8 Impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON. Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales, la participation à ce jeu vaudra acceptation.

ARTICLE 8 / LITIGE

WEB OCEAN sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉS

WEB OCEAN ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

ARTICLE 10 / RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.